

Procès-verbal de la session **ORDINAIRE** tenue le **6 MAI 2013** à **19 h 30** au centre administratif, salle du conseil, sis au 15 rue Caron à Kingsey Falls.

Sont présents :

Micheline PINARD-LAMPRON,	mairesse;
Christian CÔTÉ,	conseiller;
Christian DROUIN,	conseiller;
Alain DUCHARME,	conseiller;
Luc DUVAL,	conseiller;
Christian TISLUCK,	conseiller.

Assiste également à la session :

Gino DUBÉ,	greffier, directeur général.
------------	------------------------------

13,106 OUVERTURE DE LA SESSION

La mairesse, Micheline Pinard-Lampron, souhaite la bienvenue aux membres du conseil et, après avoir constaté qu'il y a quorum, ouvre la session à 19 h 30.

13,107 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

La mairesse dépose l'ordre du jour et demande aux membres du conseil s'ils ont des ajouts à formuler.

Le greffier demande l'ajout des points suivants aux affaires nouvelles:

- 24.1 PANNEAUX TOURISTIQUES;
- 24.2 TERRAIN DE SOCCER RANG 12 – Accès à la piste cyclable;
- 24.3 PANNEAU DE LA CAMPAGNE « DÉFI MINCEUR »
- 24.4 TERRAIN DE BALLE – Filets de protection, lumières et panneau indicateur.

M. Stéphane Ouellet demande l'ajout du point suivant aux affaires nouvelles :

- 24.5 JOURNÉE DES POMPIERS EN COLLABORATION AVEC LA MAISON DES JEUNES.

13-90

RÉSOLUTION NO 13-90 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Sur proposition de **Alain DUCHARME**, appuyée par **Luc DUVAL**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU d'adopter l'ordre du jour tel que modifié.

13,108 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SESSION ORDINAIRE DU 8 AVRIL 2013

La mairesse demande aux membres du conseil s'ils ont des corrections à apporter au procès-verbal de la session ordinaire du 8 avril 2013.

13-91 **RÉSOLUTION NO 13-91**
ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA
SESSION ORDINAIRE DU 8 AVRIL 2013

Sur proposition de **Alain DUCHARME**, appuyée par **Christian CÔTÉ**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU d'adopter le procès-verbal de la session ordinaire du 8 avril 2013 tel que présenté.

13,109 PÉRIODE DE QUESTIONS

M. Robert Bachand présente aux membres du conseil les produits d'éclairage de rue au DEL offerts par la compagnie SNOC.

M. Serge Vaillancourt présente aux membres du conseil les produits d'éclairage de rue au DEL offerts par la compagnie Lumca.

13,110 COMPTES RENDUS DES ÉLUS

Le conseiller Christian Tisluck dépose le rapport financier de Rouli-Bus. Il informe les membres du conseil que l'organisme a connu une légère baisse d'achalandage et que son bilan financier est équilibré.

Le conseiller Luc Duval informe les membres du conseil qu'il a participé à une réunion de la Maison des jeunes. Il mentionne que la Maison de jeunes recevait depuis 3 ans un montant pour le bénévolat fait au Tournoi de hockey des policiers provinciaux. Or, comme le tournoi ne se déroule plus dans la région, la maison des jeunes connaît une baisse de ses revenus. Cette perte sera comblée par un don de Centraide.

13,111 RAPPORTS DE L'ADMINISTRATION

Le rapport du service d'infrastructures et celui de la direction générale ont été vu en comité plénier. Le rapport du service d'urbanisme a été transmis aux membres du conseil avec l'avis de convocation de la présente session. Le rapport de la bibliothèque est déposé séance tenante. Aucune question n'est posée.

13,112 COMPTES DU MOIS

13-92 **RÉSOLUTION NO 13-92**
ADOPTION DES COMPTES DU MOIS

Sur proposition de **Alain DUCHARME**, appuyée par **Luc DUVAL**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU d'adopter les comptes du mois tels que déposés d'un montant total de **DEUX CENT VINGT ET UN MILLE SIX CENT VINGT-QUATRE DOLLARS ET QUATRE-VINGT-DIX CENTS (221 624,90 \$)**.

Je soussignée, Nathalie Patenaude, trésorière, certifie par la présente que la Ville de Kingsey Falls dispose de crédits suffisants pour les fins auxquelles les dépenses ci-haut mentionnées sont projetées.

Nathalie Patenaude, trésorière

13,113 CORRESPONDANCE

Les membres du conseil demandent au directeur général de vérifier la teneur du projet de règlement de la MRC relatif à la forte charge d'odeur et de leur faire un compte rendu à ce sujet.

13,114 ÉTATS FINANCIERS ET RAPPORT DE L'AUDITEUR POUR L'EXERCICE 2012

13-93 RÉSOLUTION NO 13-93 ACCEPTATION DES ÉTATS FINANCIERS ET DU RAPPORT DE L'AUDITEUR DE L'EXERCICE 2012

CONSIDÉRANT QUE :

- 1 L'auditeur a déposé son rapport et les états financiers consolidés pour l'exercice 2012;
- 2 Il a fourni au conseil toutes les explications nécessaires;
- 3 Il y a lieu d'accepter ce rapport et d'en transmettre copie au ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de **Christian DROUIN**, appuyée par **Christian TISLUCK**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

- 1- **ACCEPTATION DU RAPPORT DE L'AUDITEUR ET DES ÉTATS FINANCIERS.** Le conseil municipal accepte le rapport de l'auditeur et les états financiers pour l'exercice 2012.
- 2- **COPIE.** Copies des états financiers seront expédiées le plus tôt possible au ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire.

13-94 RÉSOLUTION NO 13-94 TRANSFERT DE L'EXCÉDENT DE FONCTIONNEMENT NON AFFECTÉ POUR LES DÉPENSES EN IMMOBILISATIONS POUR L'EXERCICE FINANCIER 2012

CONSIDÉRANT QUE :

- 1 La ville avait prévu initialement au budget de l'exercice 2012 de prendre 455 000 \$ dans l'excédent de fonctionnement non affecté pour ses dépenses en immobilisations;
- 2 Le montant réel utilisé de l'excédent de fonctionnement non affecté a été de 355 928 \$;
- 3 Il y a lieu d'appliquer la différence aux excédents non affectés;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de **Christian DROUIN**, appuyée par **Christian TISLUCK**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

- 1- **AFFECTATION.** Le conseil municipal approuve l'affectation du montant non utilisé provenant de l'excédent de fonctionnement non affecté pour les dépenses en immobilisations, au montant de **QUATRE-VINGT-DIX-NEUF MILLE SOIXANTE-DOUZE DOLLARS (99 072,00 \$)** aux excédents non affectés pour l'exercice financier 2012.
- 2- **COPIE.** Copie de la présente résolution sera transmise le plus tôt possible à la trésorière et à M. François Lemire, auditeur.

13,115 TRÉSORERIE

13,115.1 CRÉATION D'UNE RÉSERVE « SURPLUS AFFECTÉ SIEKF TERRAINS INDUSTRIELS »

13-95

RÉSOLUTION 13-95 AFFECTATION DE L'EXCÉDENT ACCUMULÉ À LA SIEKF POUR LES TERRAINS INDUSTRIELS

CONSIDÉRANT QUE :

- 1 La ville supporte les activités de la Société d'initiatives économiques de Kingsey Falls (SIEKF);
- 2 La SIEKF a le mandat d'administrer l'inventaire des terrains disponibles dans le parc industriel de Kingsey Falls;
- 3 La SIEKF doit faire face à des obligations financières importantes suite à des travaux de préparation de terrains;
- 4 Il y a lieu d'affecter une partie de l'excédent accumulé afin d'aider la SIEKF à assumer ces coûts;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de **Christian CÔTÉ**, appuyée par **Luc DUVAL**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

- 1- **AUTORISATION.** La Ville de Kingsey Falls est autorisée à affecter une partie de l'excédent accumulé, soit un montant de **SOIXANTE-DIX MILLE DOLLARS (70 000,00 \$)** à la SIEKF pour les terrains industriels.

13,115.2 PROGRAMME D'AIDE À L'ENTRETIEN DU RÉSEAU ROUTIER – Reddition de compte

13-96

RÉSOLUTION NO 13-96 PROGRAMME D'AIDE À L'ENTRETIEN DU RÉSEAU ROUTIER LOCAL UTILISATION DES COMPENSATIONS POUR L'ANNÉE 2012

CONSIDÉRANT QUE :

- 1 Le ministère des Transports a versé une compensation de 23 351 \$ pour l'entretien du réseau routier local pour l'année civile 2012;

- 2 Les compensations distribuées à la municipalité visent l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la municipalité;
- 3 La présente résolution est accompagnée de l'**annexe A** identifiant les interventions réalisées par la municipalité sur les routes susmentionnées;
- 4 Un vérificateur externe a présenté dans les délais signifiés pour le dépôt de la reddition des comptes l'**annexe B** dûment complété joint à la présente résolution;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de **Luc DUVAL**, appuyée par **Christian DROUIN**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU que la Ville de Kingsey Falls informe le ministère des Transports de l'utilisation des compensations visant l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la municipalité, conformément aux objectifs du Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local.

13,115.3 PAIEMENT DE FACTURE – Prolongement de la rue des Cèdres

13-97

RÉSOLUTION NO 13-97 PAIEMENT DE FACTURE PROLONGEMENT DE LA RUE DES CÈDRES

CONSIDÉRANT QUE :

- 1 Aux termes de la résolution no 13-16, la ville a octroyé un mandat aux Services exp inc. pour procéder la préparation des plans et devis pour le prolongement de la rue de Cèdres;
- 2 Aux termes de la résolution no 13-79, la ville a annulé la résolution o 13-16;
- 3 Entre-temps, Les Services exp inc. ont débuté les travaux du mandat;
- 4 Il y a lieu de payer cette facture;
- 5 Aucun montant n'est prévu au budget 2013 pour ces travaux;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de **Christian TISLUCK**, appuyée par **Christian CÔTÉ**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

- 1- **AUTORISATION.** La ville est autorisée à payer la facture no 146193 de la firme Les Services exp inc. au montant de **DEUX MILLE DEUX CENT TREIZE DOLLARS ET VINGT-SEPT CENTS (2 213,27 \$)** taxes incluses, pour des travaux en vue du prolongement de la rue des Cèdres.
- 2- **SOURCE DES FONDS.** La trésorière est autorisée à prélever les montants nécessaires à l'exécution de la présente résolution à même le fonds général.

13,116 RESSOURCES HUMAINES

13,116.1 EMBAUCHE D'UNE COORDONNATRICE DES LOISIRS

13-98

RÉSOLUTION NO 13-98 EMBAUCHE D'UNE COORDONNATRICE DES LOISIRS

CONSIDÉRANT QUE :

- 1 Il y a lieu que la ville embauche une personne pour organiser et superviser des activités pour la population de Kingsey Falls;
- 2 Il y a également lieu que cette personne supervise les étudiants qui travailleront à l'animation au terrain de jeux;
- 3 La mairesse, le directeur général et la trésorière recommandent l'embauche de madame Élisabeth Boucher;
- 4 Les crédits nécessaires à l'exécution de la présente résolution sont prévus au budget;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de **Alain DUCHARME**, appuyée par **Christian TISLUCK**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

- 1- **EMBAUCHE.** La ville ratifie l'embauche de madame Élisabeth Boucher au poste de coordonnatrice des loisirs. La période de travail a débuté le 17 avril 2013 et se terminera le 21 septembre 2013.
- 2- **CONDITIONS DE TRAVAIL.** Madame Boucher travaillera, au besoin, pour un maximum de trente-sept (37) heures par semaine. Le taux horaire de son salaire est celui spécifié au dossier no 02-011.
- 3- **SOURCE DES FONDS.** La trésorière est autorisée à prélever les montants nécessaires à l'exécution de la présente résolution à même le fonds général.
- 4- **COPIE.** Copie de la présente résolution sera expédiée le plus tôt possible à madame Élisabeth Boucher.

13,116.2 EMBAUCHE DES ÉTUDIANTS

Les conseillers Christian Drouin et Luc Duval se retirent des discussions et de l'adoption de cette résolution ayant chacun un membre de leur famille faisant l'objet d'embauche.

13-99

RÉSOLUTION NO 13-99 EMBAUCHE D'ÉTUDIANTS POUR LA SAISON ESTIVALE 2013

CONSIDÉRANT QUE :

- 1 La ville procède chaque année à l'embauche d'étudiants pour la saison estivale;

- 2 Suite aux entrevues effectuées, la direction recommande l'embauche de 5 étudiants pour le camp de jour, de 3 étudiants pour les cours aquatiques et la surveillance à la piscine et de 3 étudiants pour le Service d'infrastructures;
- 3 Un montant est prévu à cette fin dans le budget 2013;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de **Alain DUCHARME**, appuyée par **Christian CÔTÉ**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

- 1- **EMBAUCHE POUR LE CAMP DE JOUR.** La ville est autorisée à engager les étudiants suivants comme animateurs au camp de jour pour l'été 2013 : Vanessa Beudet, Alexandra Couture, Élisabeth Coutu, Roxane Granger et Nicolas Lachance.
- 2- **EMBAUCHE DE MONITEUR ET ASSISTANT MONITEUR DE LA CROIX-ROUGE ET SAUVETEUR NATIONAL.** La ville est autorisée à engager les étudiants suivants pour l'été 2013 : Marie-Zoé Drouin comme sauveteur national, Simon Janelle-Bombardier comme sauveteur nationale et moniteur de la Croix-Rouge et Marie-Laurence Lortie comme sauveteur national, assistant moniteur de la Croix-Rouge et moniteur d'aquaforme.
- 3- **SERVICE D'INFRASTRUCTURES.** La ville est autorisée à engager les étudiants suivants pour travailler au service d'infrastructures pour l'été 2013 : David Allison, Émery Langlois et Antoine Lavoie.
- 4- **HORAIRE DE TRAVAIL.** Les étudiants seront appelés à travailler sur des horaires variables.
- 5- **CONDITIONS SALARIALES.** Les conditions salariales sont celles adoptées par la ville et réservées aux étudiants.
- 6- **SOURCE DES FONDS.** La trésorière est autorisée à prélever les montants nécessaires à l'exécution de la présente résolution à même le fonds général.

13,116.3 SERVICE D'INFRASTRUCTURES

13,116.3.1 PROLONGATION DE LA PÉRIODE DE TRAVAIL D'EMPLOYÉS SAISONNIERS

13-100 RÉSOLUTION 13-100 SERVICE D'INFRASTRUCTURES PROLONGATION DE LA SAISON DE TRAVAIL D'ÉRIC HAMEL

CONSIDÉRANT QUE :

- 1 Aux termes de la résolution no 12-194, la saison de travail de M. Éric Hamel devait se terminer le 4 mai 2013;
- 2 Les travaux printaniers doivent maintenant être effectués;

- 3 Il y a lieu de prolonger la saison de travail de M. Hamel pour ces travaux;
- 4 Un montant est prévu à cette fin dans le budget 2013;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de **Christian DROUIN**, appuyée par **Luc DUVAL**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

- 1- **PROLONGATION.** Le conseil municipal autorise la prolongation de la saison de travail de M. Éric Hamel jusqu'au 5 octobre 2013.
- 2- **CONDITIONS.** Les conditions de travail demeurent les mêmes.
- 3- **COPIE.** Copie de la présente résolution sera transmise le plus tôt possible à M. Éric Hamel et à la trésorière.

13-101 **RÉSOLUTION 13-101**
SERVICE D'INFRASTRUCTURES
PROLONGATION DE LA SAISON DE
TRAVAIL DE JEAN-YVES CAMPEAU

CONSIDÉRANT QUE :

- 1 Aux termes de la résolution 12-206 la saison de travail de M. Jean-Yves Campeau devait se terminer le 4 mai 2013;
- 2 Les travaux printaniers doivent maintenant être effectués;
- 3 Il y a lieu de prolonger la saison de travail de M. Campeau pour ces travaux;
- 4 Un montant est prévu à cette fin dans le budget 2013;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de **Christian DROUIN**, appuyée par **Luc DUVAL**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

- 1- **PROLONGATION.** Le conseil municipal autorise la prolongation de la saison de travail de M. Jean-Yves Campeau jusqu'au 5 octobre 2013.
- 2- **CONDITIONS.** Les conditions de travail demeurent les mêmes.
- 3- **COPIE.** Copie de la présente résolution sera transmise le plus tôt possible à M. Jean-Yves Campeau et à la trésorière.

13,116.3.2 PÉRIODE DE TRAVAIL DE MARIO LABBÉ, EMPLOYÉ SAISONNIER

13-102 **RÉSOLUTION 13-102**
SERVICE D'INFRASTRUCTURES
EMBAUCHE DE L'EMPLOYÉ SAISONNIER
MARIO LABBÉ

CONSIDÉRANT QUE :

- 1 Chaque année, la Ville de Kingsey Falls procède à l'embauche des employés saisonniers pour le Service d'infrastructures;
- 2 Les travaux printaniers doivent maintenant être effectués;
- 3 La ville a engagé M. Mario Labbé comme employé saisonnier de ce service;
- 4 Un montant est prévu à cette fin dans le budget 2013;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de **Christian DROUIN**, appuyée par **Luc DUVAL**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

- 1- **EMBAUCHE D'UN JOURNALIER SAISONNIER.** Le conseil municipal ratifie l'embauche de monsieur Mario Labbé au poste de journalier pour le Service d'infrastructures. La période de travail de monsieur Labbé pour la saison 2013 a débuté le 15 avril 2013 et se terminera le 19 octobre 2013.
- 2- **CONDITIONS DE TRAVAIL.** Monsieur Mario Labbé a le statut d'employé saisonnier à durée déterminée. Il est soumis aux conditions générales de travail telles qu'adoptées aux termes de la résolution 11-30. Il est engagé sur une base de QUARANTE (40) heures par semaine. Son salaire horaire est celui spécifié au dossier no 03-20.
- 3- **COPIE.** Copie de la présente résolution sera transmise le plus tôt possible à M. Mario Labbé et à la trésorière.

13,116.3.3 EMBAUCHE D'UN EMPLOYÉ SAISONNIER

13-103 **RÉSOLUTION NO 13-103 EMPLOYÉ SAISONNIER AU SERVICE D'INFRASTRUCTURES EMBAUCHE DE DAVID LIZOTTE-GAUTHIER**

CONSIDÉRANT QUE :

- 1 La ville retient à chaque année les services d'employés journaliers saisonniers pour le Service d'infrastructures;
- 3 La ville a engagé M. David Lizotte-Gauthier comme employé saisonnier de ce service;
- 4 Un montant est prévu à cette fin dans le budget 2013;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de **Christian DROUIN**, appuyée par **Luc DUVAL**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

- 1- **EMBAUCHE D'UN JOURNALIER SAISONNIER.** Le conseil municipal ratifie l'embauche de monsieur David-Lizotte-Gauthier au poste de journalier pour le Service d'infrastructures. La période de travail de monsieur Lizotte-Gauthier pour la saison 2013 a débuté le 15 avril 2013 et se terminera le 28 septembre 2013.
- 2- **CONDITIONS DE TRAVAIL.** Monsieur David Lizotte-Gauthier a le statut d'employé saisonnier à durée déterminée. Il est soumis aux

conditions générales de travail telles qu'adoptées aux termes de la résolution 11-30. Il est engagé sur une base de QUARANTE (40) heures par semaine. Son salaire horaire est celui spécifié au dossier no 04-132.

- 3- **SOURCE DES FONDS.** La trésorière est autorisée à prélever les montants nécessaires à l'exécution de la présente résolution à même le fonds général.
- 4- **COPIE.** Copie de la présente résolution sera transmise le plus tôt possible à monsieur David Lizotte-Gauthier et à la trésorière.

13,117 AVIS D'ÉBULLITION DU 27 FÉVRIER 2013 – Facturation des coûts

**13-104 RÉSOLUTION NO 13-104
AVIS D'ÉBULLITION DU 27 FÉVRIER 2013
FACTURATION DES COÛTS**

CONSIDÉRANT QUE :

- 1 La ville a accordé une servitude de passage de conduite d'aqueduc et d'égouts à la Société en commandite Boralex/énergie;
- 2 La servitude a été consentie à la condition que Boralex assume toutes responsabilités à l'égard de la conduite;
- 3 La Société en commandite Boralex/énergie a accepté toutes les conditions rattachées à la servitude;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de **Micheline PINARD-LAMPRON**, appuyée par **Christian DROUIN**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

- 1- **FACTURATION.** La Ville de Kingsey Falls est autorisée à facturer un montant de 9 355,99 \$ à la Société en commandite Boralex/énergie pour les coûts engendrés par la contamination du réseau d'aqueduc en raison des travaux réalisés le ou vers le 27 février 2013 sur leur conduite.
- 2- **COPIE.** Copie de la présente résolution sera expédiée le plus tôt possible à monsieur Stéphane Plante de la Société en commandite Boralex/énergie.

13,118 ACQUISITION D'ÉQUIPEMENTS D'ÉCLAIRAGE DE RUE – Adjudication du contrat

**13-105 RÉSOLUTION NO 13-105
ACQUISITION D'ÉQUIPEMENTS D'ÉCLAIRAGE DE RUE
ADJUDICATION DU CONTRAT**

CONSIDÉRANT QUE :

- 1 La ville désire remplacer ses lumières de rue par des lampadaires au DEL;
- 2 La ville a lancé un appel d'offres sur invitation pour la fourniture et la livraison de lampadaires au DEL;
- 3 Guillevin International Cie a présenté la plus basse soumission conforme;
- 4 Un montant est prévu au budget 2013 pour cette dépense;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de **Christian CÔTÉ**, appuyée par **Christian TISLUCK**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

- 1- **CONTRAT.** La Ville de Kingsey Falls octroie le contrat pour la fourniture et la livraison de lampadaires au DEL à Guillevin International Cie, le tout tel que décrit à l'appel d'offres no 13-02.
- 2- **CONDITION.** Le présent contrat est accordé à la condition que les lampadaires soient admissibles à la subvention accordée par Hydro-Québec.
- 3- **DÉPENSE.** La ville est autorisée à dépenser la somme maximale de **TRENTE-CINQ MILLE DOLLARS (35 000,00 \$)** pour les fins de la présente résolution.
- 3- **SOURCE DES FONDS.** La trésorière est autorisée à prélever les montants nécessaires à l'exécution de la présente résolution à même le fonds général.
- 4- **SIGNATURES.** La mairesse et le greffier sont autorisés à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente résolution.
- 5- **COPIE.** Copie de la présente résolution sera expédiée le plus tôt possible à la firme Guillevin International Cie.

13,119 TRAITEMENT DES EAUX USÉES – Acquisition d'instruments de mesures

**13-106 RÉSOLUTION NO 13-106
TRAITEMENT DES EAUX USÉES
ACQUISITION D'INSTRUMENTS DE MESURES**

CONSIDÉRANT QUE :

- 1 Les instruments de mesures pour le traitement des eaux usées sont inappropriés;
- 2 Il y a lieu de remplacer ces instruments afin de s'assurer de se conformer aux normes gouvernementales;
- 3 La firme John Meunier Inc. a présenté une proposition intéressante pour la ville;
- 4 Aucun montant n'est prévu au budget 2013 pour cette dépense;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de **Christian DROUIN**, appuyée par **Luc DUVAL**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

- 1- **ACHAT.** La Ville de Kingsey Falls est autorisée à acheter de la firme John Meunier Inc. les instruments de mesures suivants pour le traitement des eaux usées, le tout tel que décrit à la soumission no 13001215 SQ 05000 :
 - Multiparamètres HQ40D;
 - PH, sonde gel PHC101, 1M;
 - Sonde LDO, oxygène dissous, 3M;
 - Sonde oxygène dissous, LBOD, 1m.
- 2- **DÉPENSE.** La ville est autorisée à dépenser la somme de **TROIS MILLE QUATRE CENT QUATRE-VINGT-DOUZE DOLLARS ET CINQUANTE ET UN CENTS (3 492,51 \$)** taxes et transport inclus pour les fins de la présente résolution.
- 3- **SOURCE DES FONDS.** La trésorière est autorisée à prélever les montants nécessaires à l'exécution de la présente résolution à même le fonds général.
- 4- **COPIE.** Copie de la présente résolution sera expédiée le plus tôt possible à la firme John Meunier Inc.

13,120 ACQUISITION DE DÉBROUSSAILLEUSES

13-107 RÉSOLUTION NO 13-107 SERVICE D'INFRASTRUCTURES ACQUISITION DE DÉBROUSSAILLEUSES

CONSIDÉRANT QUE :

- 1 La ville procède à des travaux de débroussaillage dans les fossés et autour des glissières de sécurité;
- 2 Les équipements qu'elle détient ont atteint leur durée de vie utile;
- 3 Il y a lieu de les remplacer;
- 4 Grenier Petite Mécanique a présenté une proposition intéressante pour la ville;
- 5 Aucun montant n'est prévu au budget 2013 pour cette dépense;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de **Alain DUCHARME**, appuyée par **Christian CÔTÉ**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

- 1- **ACHAT.** La Ville de Kingsey Falls est autorisée à acheter de Grenier Petite Mécanique deux (2) débroussailleuses STIHL 40CC, le tout tel que décrit à la soumission du 29 avril 2013.
- 2- **DÉPENSE.** La ville est autorisée à dépenser la somme de **MILLE TROIS CENT SOIXANTE-DIX-NEUF DOLLARS ET CINQUANTE-NEUF CENTS (1 379,59 \$)** taxes incluses pour les fins de la présente résolution.

- 3- **SOURCE DES FONDS.** La trésorière est autorisée à prélever les montants nécessaires à l'exécution de la présente résolution à même le fonds général.

13,121 FLEURONS DU QUÉBEC – Renouvellement de l'adhésion pour 2013-2015

**13-108 RÉSOLUTION NO 13-108
LES FLEURONS DU QUÉBEC
RENOUVELLEMENT DE L'ADHÉSION DE
LA VILLE POUR 2013-2015**

CONSIDÉRANT QUE :

- 1 La ville a adhéré aux Fleurons du Québec pour la première fois en 2007;
- 2 Il y a lieu que la ville renouvelle son adhésion pour de nouveau faire reconnaître le travail fait sur son territoire visant à améliorer l'environnement par l'embellissement horticole;
- 3 Les crédits pour la première année de l'adhésion 2013-2015 sont prévus au budget 2013;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de **Micheline PINARD-LAMPRON**, appuyée par **Christian DROUIN**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

- 1- **ADHÉSION.** La Ville de Kingsey Falls est autorisée à renouveler son adhésion aux Fleurons du Québec pour les années 2013 à 2015 afin de maintenir ou d'améliorer sa classification horticole.
- 2- **COÛT.** La ville est autorisée à payer un tarif triennal de **MILLE QUINZE DOLLARS (1 015,00 \$)** plus les taxes applicables pour les fins de la présente résolution.
- 3- **SIGNATURE.** Le greffier est autorisé à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente résolution.

13,122 JOURNÉE NORMAND-MAURICE – Participation 2013

**13-109 RÉSOLUTION NO 13-109
PARTICIPATION À LA JOURNÉE NORMAND-MAURICE
ÉDITION 2013**

CONSIDÉRANT QUE :

- 1 Le Groupe Solidarité Jeunesse organise à nouveau la Journée Normand-Maurice afin de favoriser la sensibilisation de la population à la récupération;
- 2 Cet organisme offre à la ville un soutien pour faire la promotion de la récupération;

- 3 Une demande de contribution de 0,25 \$ par habitant est demandée;
- 4 Les crédits nécessaires sont prévus au budget 2013;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de **Alain DUCHARME**, appuyée par **Christian CÔTÉ**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

- 1- **CONTRIBUTION FINANCIÈRE.** La Ville de Kingsey Falls est autorisée à verser une contribution financière de **CINQ CENT CINQ DOLLARS (505,00 \$)**, soit vingt-cinq cents (0,25 \$) par habitant, à la Fondation Solidarité Jeunesse pour la tenue de la Journée Normand-Maurice le 19 octobre 2013.
- 2- **SOURCE DES FONDS.** La trésorière est autorisée à prélever les montants nécessaires à l'exécution de la présente résolution à même le fonds général.
- 3- **PARTICIPATION DE LA VILLE.** Pour l'édition 2013 de la Journée Normand-Maurice le 19 octobre, la ville mettra à la disposition de ses citoyens un lieu de dépôt pour la collecte des résidus domestiques dangereux au garage municipal. Aucune collecte ne sera effectuée dans les rues de la ville.
- 4- **COPIE.** Copie de la présente résolution sera expédiée le plus tôt possible à la Fondation Solidarité Jeunesse.

**13,123 ASSOCIATION DE BASEBALL DE KINGSEY FALLS –
Entente pour utilisation du terrain et des équipements de
la ville**

13-110

**RÉSOLUTION NO 13-110
ASSOCIATION DE BASEBALL DE KINGSEY FALLS
ENTENTE POUR UTILISATION DU TERRAIN ET
DES ÉQUIPEMENTS DE LA VILLE**

CONSIDÉRANT QUE :

- 1 L'Association de baseball de Kingsey Falls va organiser des ligues pour les jeunes de Kingsey Falls et des environs;
- 2 L'Association désire utiliser le terrain et les équipements de la ville pour ces ligues de balle;
- 3 Il y a lieu de signer une entente avec l'association à cet effet;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de **Luc DUVAL**, appuyée par **Christian DROUIN**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

- 1- **ENTENTE.** La Ville de Kingsey Falls est autorisée à signer une entente avec l'Association de baseball de Kingsey Falls relativement à l'utilisation du terrain de balle et des équipements de la ville pour la tenue de parties de balle.
- 2- **SIGNATURE.** Le directeur général est autorisé à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente résolution.

13,124 9, RUE CARON – Signature du bail

**13-111 RÉSOLUTION NO 13-111
SIGNATURE DU BAIL POUR LA
LOCATION DU 9, RUE CARON**

CONSIDÉRANT QUE :

- 1 La ville a loué la maison située au 9, rue Caron à madame Nathalie Céré;
- 2 Il y a lieu de signer un bail pour cette location;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de **Christian TISLUCK**, appuyée par **Christian DROUIN**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

- 1- **AUTORISATION.** La Ville de Kingsey Falls est autorisée à signer un bail en faveur de madame Nathalie Céré pour la location de la maison située au 9, rue Caron à Kingsey Falls.
- 2- **DURÉE ET LOYER.** Ce bail est mensuel et à durée indéterminée. Le loyer est de quatre cents dollars par mois, payable le premier jour du mois. Le chauffage, l'eau chaude et l'électricité sont à la charge du locataire.
- 3- **SIGNATURE.** Le directeur général de la ville est autorisé à signer le bail.

**13,125 CARREFOUR JEUNESSE-EMPLOI – Trio étudiant
Desjardins pour l'emploi – Participation financière
additionnelle**

**13-112 RÉSOLUTION NO 13-112
TRIO-ÉTUDIANT DESJARDINS POUR L'EMPLOI
DU CARREFOUR JEUNESSE-EMPLOI
CONTRIBUTION FINANCIÈRE ADDITIONNELLE 2013**

CONSIDÉRANT QUE :

- 1 La ville est grandement sollicitée par les étudiants pour obtenir des emplois d'été;
- 2 La ville dispose d'un budget limité pour l'embauche des étudiants;
- 3 Le Trio Desjardins pour l'emploi est un projet destiné à aider les étudiants à faire leur premiers pas sur le marché du travail;
- 4 La ville, aux termes de la résolution 13-33, a déjà accepté de contribuer financièrement au Trio étudiant Desjardins pour l'emploi pour l'édition 2013;
- 5 La ville est disposée à prendre 5 étudiants par l'intermédiaire de ce programme;

- 6 Il y a lieu d'accorder une contribution financière additionnelle à l'organisme pour permettre aux étudiants d'obtenir un stage;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de **Alain DUCHARME**, appuyée par **Luc DUVAL**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

- 1- **CONTRIBUTION FINANCIÈRE.** La Ville de Kingsey Falls est autorisée à verser un montant additionnel de **MILLE CINQ CENTS DOLLARS (1 500,00 \$)** à titre de contribution financière au projet Trio-Étudiant Desjardins pour l'emploi, édition 2013, mis de l'avant par le Carrefour Jeunesse-Emploi du comté de Richmond.
- 2- **SOURCE DES FONDS.** La trésorière est autorisée à prélever les montants nécessaires à l'exécution de la présente résolution à même le fonds général.
- 3- **COPIE.** Copie de la présente résolution sera expédiée le plus tôt possible au Carrefour Jeunesse-Emploi du comté de Richmond.

13,126 MODIFICATION AU RÈGLEMENT DÉCRÉTANT LA TARIFICATION POUR LE FINANCEMENT DE CERTAINS BIENS, SERVICES ET ACTIVITÉS DE LA VILLE DE KINGSEY FALLS POUR L'EXERCICE 2013 – Avis de présentation

PROJET DE RÈGLEMENT DÉCRÉTANT LA TARIFICATION POUR LE FINANCEMENT DE CERTAINS BIENS, SERVICES ET ACTIVITÉS DE LA VILLE DE KINGSEY FALLS POUR L'EXERCICE 2013 AVIS DE PRÉSENTATION

Avis de présentation est donné par **Luc DUVAL** qu'un **règlement remplaçant le règlement no 13-02 décrétant la tarification pour le financement de certains biens, services et activités de la Ville de Kingsey Falls pour l'exercice 2013** sera présenté à une session ultérieure.

13,127 GESTION DE L'OFFRE EN AGRICULTURE – Appui au maintien du système

**13-113 RÉSOLUTION NO 13-113
GESTION DE L'OFFRE EN AGRICULTURE
APPUI AU MAINTIEN DU SYSTÈME**

CONSIDÉRANT QUE :

- 1 Des négociations commerciales sont en cours entre le Canada et les pays européens et de la région Asie-Pacifique pour d'éventuels accords de libre-échange;
- 2 Ces accords pourraient éventuellement toucher des produits agricoles;

- 3 L'agriculture est l'un des principaux piliers économique du Canada;
- 4 C'est avec l'agriculture qu'est née la Ville de Kingsey Falls;
- 5 Le système de gestion de l'offre pour les productions de lait, de poulets, de dindons, d'œufs d'incubation et d'œufs de consommation vise à ce que soient produits les volumes nécessaires pour répondre adéquatement aux besoins canadiens;
- 6 Cela permet d'éviter la production de surplus qui devraient être écoulés à perte;
- 7 Le système de gestion de l'offre amène aussi comme bénéfiques des prix à la production et de détail plus stables;
- 8 Cela favorise le maintien de fermes dans les communautés;
- 9 De plus en plus, la population est sensible à la consommation d'aliments produits localement;
- 10 Les producteurs canadiens sous gestion de l'offre comptent entièrement sur le prix du marché et ne reçoivent aucune subvention gouvernementale pour soutenir leurs revenus;
- 11 Dans ce contexte, ils ont besoin d'être protégés pour éviter que leur marché soit envahi par des productions faites avec des règles moins strictes;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de **Christian DROUIN**, appuyée par **Christian TISLUCK**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU que la Ville de Kingsey Falls soutienne le gouvernement canadien dans ses négociations commerciales afin qu'il obtienne les conditions nécessaires au maintien intégral de la gestion de l'offre au Canada.

13,128 PROJET DE LOI-CADRE SUR LA DÉCENTRALISATION AU PRINTEMPS 2013 – Mobilisation du milieu municipal

**13-114 RÉSOLUTION NO 13-144
MOBILISATION DU MILIEU MUNICIPAL POUR LE
PROJET DE LOI-CADRE SUR LA DÉCENTRALISATION
AU PRINTEMPS 2013**

CONSIDÉRANT QUE :

- 1 Plus que jamais, le développement des régions du Québec passe par une véritable décentralisation des pouvoirs pertinents au développement local et régional et répond au vœu des élus municipaux d'occuper d'une façon dynamique le territoire en ayant en mains les leviers essentiels pour assurer le développement durable des collectivités locales et supralocales;
- 2 La Fédération québécoise des municipalités travaille depuis plus de 20 ans à faire reconnaître l'importance que représente l'enjeu de la décentralisation dans l'occupation dynamique du territoire et

le rôle déterminant des MRC dans la réussite de cette décentralisation;

- 3 Le gouvernement du Québec, par la voix de sa première ministre lors du discours inaugural en novembre 2012, s'est engagé à adopté une loi-cadre sur la décentralisation au cours de son présent mandat, engagement confirmé par la nomination d'un sous-ministre associé aux Régions au ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire, dédié à l'élaboration du projet de loi-cadre sur la décentralisation annoncé pour le printemps 2013;
- 4 La première ministre, madame Pauline Marois, réaffirmait son intention, lors du Congrès de la Fédération québécoise des municipalités du mois de septembre 2012, à l'effet d'adopter une loi-cadre sur la décentralisation dans un horizon court;
- 5 Le ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire, monsieur Sylvain Gaudreault, confirmait à la FQM cet engagement de présenter dès ce printemps une loi-cadre sur la décentralisation;
- 6 L'une des plus grandes réussites du Québec en matière de décentralisation, et ce à l'échelon de la MRC, est la Politique nationale de la ruralité dont le succès a été amplement reconnu par l'Organisation de coopération et de développement économique dans son examen des politiques rurales du Québec réalisé en juin 2010;
- 7 L'Organisation de coopération et de développement économiques concluait ce rapport en affirmant que « Le Québec doit renforcer le pouvoir politique supralocal » précisant que selon le principe de la subsidiarité, la MRC est le niveau administratif le plus pertinent pour une approche territoriale renforcée et porteuse d'avenir;
- 8 Plusieurs politiques et programmes gouvernementaux, en plus de la Politique nationale de la ruralité, reconnaissent déjà l'échelon supralocal (MRC) comme niveau pertinent de délégation de responsabilités et de compétences tels les schémas d'aménagement et de développement des territoires, les schémas de couverture de risques, la gestion des matières résiduelles et la gestion du transport collectif;
- 9 L'entité MRC est le lieu reconnu de la complémentarité rurale-urbaine dimension incontournable d'une dynamique territoriale forte qui se doit d'être reconnue et inscrite dans la future loi-cadre sur la décentralisation;
- 10 Les associations municipales ont signé, en 2004, un protocole d'entente avec le gouvernement du Québec dans le but d'entamer le processus de décentralisation, mais que celui-ci ne s'est jamais véritablement concrétisé;
- 11 La Fédération québécoise des municipalités déposait un mémoire en 2005 plaidant pour un projet de loi-cadre sur la décentralisation « Pour un État de proximité et une autonomie des communautés »

suite à une large consultation de ses membres et où l'on affirmait que toute démarche de décentralisation devrait tendre au renforcement des MRC, les reconnaissant comme lieu privilégié de la démocratie locale et du transfert de compétences pour une dynamique accrue des territoires;

- 12 En 2010, la Fédération québécoise des municipalités réitérait la volonté que la MRC soit l'instance reconnue dans la mise en œuvre de la Loi-cadre sur l'occupation et la vitalité des territoires, et que cette résolution a reçu l'appui de plus de 600 municipalités et MRC;
- 13 Le *momentum* politique actuel sans précédent et l'invitation du présent gouvernement de concrétiser la décentralisation et ainsi doter les régions de véritables leviers essentiels à leur développement;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de **Christian CÔTÉ**, appuyée par **Christian DROUIN**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

- 1- **DEMANDE.** La Ville de Kingsey Falls demande au gouvernement du Québec de déposer son projet de loi-cadre sur la décentralisation au printemps 2013 et de confirmer dans cette Loi l'échelon supralocal qu'est la MRC comme lieu de la décentralisation pour assurer le développement durable des territoires du Québec.
- 2- **COPIE.** Copie de la présente résolution sera expédiée le plus tôt possible à la Première ministre, madame Pauline Marois, au ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire, monsieur Sylvain Gaudreault, aux partenaires de la ruralité et à la Fédération québécoise des municipalités.

13,129 AFFAIRES NOUVELLES

13,129.1 PANNEAUX TOURISTIQUES

13-115 RÉSOLUTION NO 13-115 ACHAT DE PANNEAUX TOURISTIQUES

CONSIDÉRANT QUE :

- 1 Les panneaux touristiques installés à différents endroits dans la ville sont désuets;
- 2 La firme Enseignes Lavigne inc. a présenté une proposition intéressante pour la ville;
- 3 Aucun montant n'est prévu au budget 2013 pour cette dépense;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de **Luc DUVAL**, appuyée par **Christian CÔTÉ**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

- 1- **ACHAT.** La ville est autorisée à acheter de la firme Enseignes Lavigne inc. trois (3) panneaux touristiques qui seront installés à différents endroits dans la ville.

- 2- **DÉPENSE.** La ville est autorisée à dépenser la somme de **MILLE CENT CINQUANTE-SEPT DOLLARS (1 157,00 \$)** plus les taxes pour un panneau. Les deux autres panneaux seront payés par Vélo Tour Kingsey Falls.
- 3- **SOURCE DES FONDS.** La trésorière est autorisée à prélever les montants nécessaires à l'exécution de la présente résolution à même le fonds général.
- 4- **COPIE.** Copie de la présente résolution sera expédiée le plus tôt possible à Vélo Tour Kingsey Falls.

13,129.2 TERRAIN DE SOCCER RANG 12 – Accès à la piste cyclable

13-116 RÉSOLUTION NO 13-116 ACCÈS CYCLABLE AU TERRAIN DE SOCCER DU RANG 12

CONSIDÉRANT QUE :

- 1 Plusieurs jeunes utilisent leurs vélos pour se rendre au terrain de soccer dans le rang 12;
- 2 Il y a beaucoup de circulation sur cette route rendant l'utilisation du vélo non sécuritaire;
- 3 Il y a lieu d'aménager un accès cyclable au terrain de soccer;
- 4 Aucun montant n'est prévu au budget 2013 pour ces travaux;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de **Christian DROUIN**, appuyée par **Luc DUVAL**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

- 1- **AUTORISATION.** La ville est autorisée à exécuter les travaux pour aménager un accès cyclable au terrain de soccer du rang 12.
- 2- **DÉPENSE.** La ville est autorisée à dépenser la somme maximale de **DIX-HUIT MILLE HUIT CENTS DOLLARS (18 800,00 \$)** plus les taxes pour les fins de la présente résolution,.
- 3- **SOURCE DES FONDS.** La trésorière est autorisée à prélever les montants nécessaires à l'exécution de la présente résolution à même le fonds général.

13,129.3 PANNEAU DE LA CAMPAGNE « DÉFI MINCEUR »

Les membres du conseil prennent connaissance du panneau qui sera affiché à Kingsey Falls dans le cadre du « Défi minceur » organisé par la MRC d'Arthabaska qui vise à diminuer la quantité de déchets acheminés au site d'enfouissement.

13,129.4 TERRAIN DE BALLE

13,129.4.1 FILETS PROTECTEUR

13-117 RÉSOLUTION NO 13-117 ACHAT ET INSTALLATION DE FILETS PROTECTEUR AU TERRAIN DE BALLE

CONSIDÉRANT QUE :

- 1 Les filets du terrain de balle sont désuets;
- 2 Il y a lieu d'installer de nouveaux filets afin d'assurer la protection des résidences autour du terrain de balle;
- 3 Filets Nad's a présenté une proposition intéressante pour la ville;
- 4 Aucun montant n'est prévu au budget 2013 pour cet achat;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de **Alain DUCHARME**, appuyée par **Luc DUVAL**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

- 1- **ACHAT ET INSTALLATION.** La ville est autorisée à acheter et à faire installer par la Filets Nad's deux (2) filets pour le terrain de balle.
- 2- **DÉPENSE.** La ville est autorisée à dépenser la somme de **TROIS MILLE VINGT ET UN DOLLARS (3 021,00 R)** plus les taxes pour les fins de la présente résolution.
- 3- **SOURCE DES FONDS.** La trésorière est autorisée à prélever les montants nécessaires à l'exécution de la présente résolution à même le fonds général.
- 4- **COPIE.** Copie de la présente résolution sera expédiée le plus tôt possible à Filets Nad's.

13,129.4.2 LUMIÈRES

Le directeur général informe les membres du conseil que la ville a reçu une offre de service pour installer une minuterie pour contrôler l'éclairage du terrain de balle.

Les membres du conseil considèrent que l'équipement actuel est adéquat.

13,129.4.3 PANNEAU INDICATEUR

Le directeur général informe les membres du conseil qu'un projet est en élaboration pour installer un panneau indicateur au terrain de balle.

13,129.5 JOURNÉE DES POMPIERS EN COLLABORATION AVEC LA MAISON DES JEUNES

Ce point est reporté à une prochaine session.

13,130 LEVÉE DE LA SESSION

L'ordre du jour étant épuisé, la session est levée à 22 h 15.

Micheline Pinard-Lampron
Mairesse

Gino Dubé
Directeur général et greffier